

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 24 juin à vingt heures trente les membres du Conseil Municipal de la Commune d'YVES, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel des séances, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 17/06/2025 conformément aux articles L2121-7 du Code Général des Collectivités territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. TOMASSO

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les tarifs ci-dessous :

TARIF 2025/2026	
Tarif enfant Yves	3,90 €
Tarif enfant d'une commune extérieure	3,90 €
Tarif projet d'accueil individualisé (PAI)	2 €
Tarif adulte	7,45 €

Le Maire,
Didier ROBLIN

